



## *Ne confondons plus environnement et écologie !*

*Article Départementales n°2, Patrick Salez, 6 mai 2021*

Il y a une propension, sur l'île comme au niveau national, à confondre environnement et écologie et donc environnementalisme et écologie politique. Les deux notions diffèrent pourtant par leur contenu et leur portée :

**L'environnementalisme** est un courant de pensée qui a comme objectif de respecter la nature et de la préserver de l'action humaine. Il se préoccupe essentiellement de la réduction de l'impact des activités économiques sur le milieu naturel et les paysages et d'une gestion « durable » de ceux-ci. Il s'attache plutôt à traiter les symptômes des dégradations à la différence de l'écologisme (ci-dessous) qui tente d'en traiter les causes.

L'écologie est la science des relations entre les êtres vivants, entre eux et avec la société. **L'écologie politique** ou "écologisme" est un courant de pensée qui intègre l'écologie dans un projet global d'organisation de la société. Elle se fonde sur l'idée que le mode de développement productiviste et consumériste n'est plus viable parce qu'il épuise les ressources planétaires (eau, terres, pétrole, phosphate, etc.), affecte le climat et génère de l'injustice sociale. Elle a donc une portée beaucoup plus large que l'environnementalisme. Elle prône la croissance verte, consistant à réorienter l'économie vers la production et la consommation de biens « verts » en comptant sur l'adaptation et les investissements des entreprises et sur les innovations technologiques. Elle peut aussi prôner, plus radicalement, la transformation du modèle économique en faveur d'une décroissance sélective des activités (décarbonation) et le changement de nos modes de vie en faveur d'une rupture avec l'hyperconsommation (sobriété), d'une solidarité et d'une convivialité accrue.

**Sur notre île**, les deux idéologies définies ci-dessus donnent lieu à une hiérarchie des priorités politiques voire à des prises de positions différentes. L'environnementaliste (et sa version scientifique, le naturaliste) se préoccupe essentiellement de la protection de la faune, de la flore, de leurs habitats et des espaces naturels, allant de la préservation des milieux dunaires au suivi des populations d'oiseaux migrateurs. L'écologiste considère comme prioritaires l'adaptation au changement climatique, l'écomobilité, la transition énergétique et la maîtrise du foncier et de l'urbanisation. Tous deux peuvent se retrouver sur l'importance de l'agriculture bio et des circuits courts mais leur point de vue diffère sur d'autres sujets tels

que la définition d'un tourisme durable, la maîtrise des flux de surfréquentation touristique, la place donnée aux zones commerciales ou les subventions attribuées à l'aéroport de La Rochelle. L'exemple le plus récent est celui des **éoliennes en mer** : l'environnementaliste s'y oppose au nom des dégâts occasionnés sur la biodiversité marine, l'écologiste y est favorable au nom de l'urgence climatique et du remplacement des énergies fossiles (décarbonation). Une vision localiste des ressources marines s'oppose ainsi à une vision plus globale, intégrant l'analyse coût-bénéfice pour la société.

Pour les **élections départementales**, les binômes concurrents devront, dans leurs programmes, faire la part de ce qui relève de l'environnement et de ce qui relève de l'écologie. Sans présumer des autres orientations des programmes, il apparaît que le binôme sortant se positionnera plutôt sur une ligne environnementaliste alors que de nouveaux binômes porteront une vision écologiste.